



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N°9 6 5 0 / MSP / DSP / DSSP / BPS

DIRECTION DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE
MODERNISATION DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES
BUREAU DES PROGRAMMES DE SANTÉ
.....

Papeete, le 27 OCT. 2025

Le Directeur p.i.

Affaire suivie par :
Dr Laurence ROCHAT STETTLER

CIRCULAIRE 2025/10/15

Campagne de vaccination conjointe contre la grippe saisonnière et la Covid- 19 pendant la saison épidémique 2025-2026

La vaccination des publics cibles contre la grippe et la Covid-19 est une mesure de santé publique primordiale pour protéger les personnes vulnérables et préserver le système de santé. Les mesures barrières (port d'un masque, hygiène des mains, limitation des contacts rapprochés) restent également indispensables.

STRATEGIE DE VACCINATION

La campagne de vaccination conjointe contre la grippe saisonnière (annexe 1a) et la Covid-19 (annexe 1b) à l'attention des populations cibles se déroulera du **lundi 3 novembre 2025 au jeudi 30 avril 2026 inclus**.

Pour favoriser la synergie des campagnes de vaccination contre la grippe et de vaccination de rappel contre le Covid-19 et ainsi assurer un haut niveau de protection pour les populations les plus fragiles, **il est demandé aux professionnels de santé de promouvoir systématiquement les deux vaccinations auprès des personnes ciblées par les recommandations.**

Les **2 vaccins** peuvent être administrés le même jour ou à distance, sans délai à respecter entre les 2 actes. Des sites d'injection distincts et des aiguilles différentes doivent être utilisés en cas d'administration concomitante.

POPULATIONS CIBLES

Durant cette campagne de vaccination conjointe contre la grippe saisonnière et le Covid-19, les vaccins seront administrés gratuitement aux **populations cibles** listées dans l'**annexe 2** et dans l'**annexe 3**.

ORGANISATION DE LA VACCINATIONS DES POPULATIONS CIBLES

Les modalités d'accès à la vaccination gratuite prise en charge par la Direction de la santé sont présentées dans le logigramme de l'annexe 4.

APPROVISIONNEMENT EN VACCIN

Les doses de vaccin contre la grippe saisonnière et la Covid-19 sont mises à disposition par la Pharmacie d'approvisionnement (Pharmappro) de la Direction de la santé (annexe 5). Les commandes se font par voie dématérialisée ou par formulaires de commande (annexe 6a, annexe 6b, annexe 7a et annexe 7b).

Le renouvellement des dotations est conditionné par la traçabilité des doses.

STOCKAGE DES VACCINS

Le transport et le stockage doivent respecter la chaîne du froid obligatoire entre 2 et 8°C.

TRACABILITE DES VACCINATIONS

La traçabilité des actes de vaccination (grippe saisonnière et Covid-19) est **obligatoire**. Elle se fait prioritairement par l'enregistrement sur le logiciel Vaxi-Fenua. Les vaccinateurs peuvent y accéder en consultant l'annexe 8. En cas d'inaccessibilité, des fiches de traçabilité alternatives peuvent être transmises à la Direction de la santé (annexe 6b et annexe 7b).

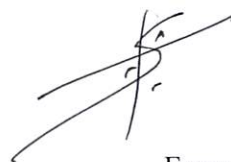
Tout symptôme survenant après une injection vaccinale peut être déclaré à la pharmacovigilance à l'adresse : vigilance.arass@administration.gov.pf

SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Le dossier complet, y compris les affiches de cette campagne (annexe 9a, annexe 9b, annexe 10a et annexe 10b) peuvent être téléchargées sur le site internet de la Direction de la santé ou commandées à l'adresse suivante : bppi.dsp@administration.gov.pf.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation et votre dynamisme pour faire de cette campagne de vaccination contre la grippe et contre la Covid-19 un véritable succès, je vous remercie de votre participation.

Pour le Ministre et par délégation,



Francis SPAAK



Liste des destinataires in fine :

- Mesdames et Messieurs les Responsables des structures de la Direction de la santé ;
- Madame la Directrice par intérim de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) ;
- Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'établissement médicaux et de soins de suite (Centre Hospitalier de Polynésie française, Clinique Cardella, Clinique Paofai, Centre Te Tiare, Dial'isis, Apair, Apurad, Ora Ora) ;
- Madame la Directrice du Fare Tama Hau ;
- Madame la Directrice de l'Institut Louis Malardé (ILM) ;
- Monsieur le Directeur de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) ;
- Les Ordres professionnels :
 - Conseil de l'Ordre des médecins de la Polynésie française (COMPF) ;
 - Conseil de l'ordre des pharmaciens de la Polynésie française (COPPF) ;
 - Conseil de l'Ordre des sages-femmes de la Polynésie française (COSFPF) ;
 - Conseil de l'Ordre des infirmiers de la Polynésie française (COIPF) ;
- Les Syndicats (médecins, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers) ;
- Les médecins de travail ;
- Les pharmaciens d'officine ;
- Les grossistes répartiteurs pharmaceutiques ;
- Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des compagnies d'aviation ;
- Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des compagnies maritimes.

Annexes :

- **Annexe 1a** : Informations générales sur la vaccination anti-grippale ;
- **Annexe 1b** : Informations générales sur la vaccination anti-Covid-19 ;
- **Annexe 2** : Populations cibles de la vaccination contre la grippe saisonnière et contre la Covid-19 ;
- **Annexe 3** : Liste des pathologies chroniques à risque de complications (grippe saisonnière et Covid-19) ;
- **Annexe 4** : Modalités de distribution des vaccins ;
- **Annexe 5** : Approvisionnement en vaccins et retour des doses non utilisées ;
- **Annexe 6a** : Grippe saisonnière : Recueil du nombre de doses dans les officines ;
- **Annexe 6b** : Grippe saisonnière : Recueil du nombre de doses administrées dans les lieux de soins/cabinets libéraux ;
- **Annexe 7a** : Covid-19 : Recueil du nombre de doses administrées dans les officines ;
- **Annexe 7b** : Covid-19 : Recueil du nombre de doses administrées dans les lieux de soins ;
- **Annexe 8** : Je saisis mes actes sur Vaxi-Fenua ;
- **Annexe 9a** : Affiches vaccination grippe et Covid-19 VF ;
- **Annexe 9b** : Affiches vaccination grippe et Covid-19 VT ;
- **Annexe 10a** : Gestes barrières VF ;
- **Annexe 10b** : Gestes barrières VT ;
- **Annexe 11** : Fiche pratique sur l'utilisation du vaccin COMIRNATY Omicron LP.8.1 adulte.